

Alpiq Holding SA

Procès-verbal

**de la onzième Assemblée générale ordinaire des actionnaires,
du mardi 14 mai 2019, de 15h00 à 17h01,
au Stadttheater, Olten**

Président	Jens Alder, Président de l'Assemblée
Vice-président	Jean-Yves Pidoux
Conseil d'administration	Le Conseil d'administration est présent.
Scrutateurs	Thomas Dehne, Groupe Raiffeisen Ruedi Sutter, CS Martin Wey, Ville d'Olten
Secrétaire général	Mauro Larino
Actionnaires présents	142
Actions représentées	26 296 659 (nombre au début de l'AG) (correspondent à 94,34 % du capital-actions)
Invités présents	7
Interprètes	Anne Fritsch / Robert Laber

Ordre du jour

- 1. Comptes consolidés 2018 du Groupe Alpiq**
- 2. Rapport annuel et comptes annuels 2018 d'Alpiq Holding SA**
- 3. Rapport de rémunération 2018 d'Alpiq Holding SA (vote consultatif)**
- 4. Décharge des membres du Conseil d'administration**
- 5. Emploi du bénéfice résultant du bilan d'Alpiq Holding SA**
- 6. Elections**
 - 6.1 Elections au Conseil d'administration**
 - 6.2 Réélection du Président du Conseil d'administration**
 - 6.3 Elections au Comité de rémunération**
 - 6.4 Réélection de l'organe de révision**
 - 6.5 Election du représentant indépendant**
- 7. Rémunération maximale 2020 de la Direction générale**
- 8. Rémunération maximale 2020 du Conseil d'administration**

Jens Alder, Président exécutif (appelé ci-après Président de l'Assemblée), assume la présidence selon l'art. 9 al. 1 des statuts, salue les actionnaires et les invités.

Le Président de l'Assemblée prend en mains les dispositions du déroulement de l'Assemblée générale ordinaire en proposant les décisions suivantes à prendre:

- L'invitation à l'Assemblée générale a été envoyée en temps utile selon la réglementation régissant le droit de la société anonyme et les statuts en indiquant les objets à traiter ainsi que les propositions du Conseil d'administration. La publication a été effectuée le 23 avril 2019 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Par ailleurs, les actionnaires inscrits au registre des actions ont reçu une invitation en date du 18 avril 2019.
- Selon l'art. 9 des statuts, le Président de l'Assemblée désigne le procès-verbaliste Mauro Larino, secrétaire général du Groupe Alpiq.
- L'Assemblée générale vote à main levée les scrutateurs selon l'art. 9 al. 2 des statuts:

Thomas Dehne, Groupe Raiffeisen
Ruedi Sutter, CS
Martin Wey, Ville d'Olten

- Le Président de l'Assemblée précise que le vote s'effectuera à l'aide d'appareils électroniques (vote à distance). La démarche est expliquée et un vote test effectué. La fonctionnalité est assurée; il n'y a pas d'objection à l'exécution électronique des votes, resp. des élections.
- Selon le droit des sociétés anonymes, l'organe de révision doit être présent pour procéder à l'approbation des comptes annuels et des comptes du Groupe ainsi qu'à la détermination de l'emploi du bénéfice résultant du bilan. Monsieur Martin Gröli, d'Ernst & Young SA, Zurich, représentant l'organe de révision, est présent.
- Selon art. 10 al. 1, des statuts, chaque action représentée à l'Assemblée générale a une voix. L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées à moins que la loi ou les statuts n'en disposent autrement.
- Aucune proposition de la part des actionnaires n'a été soumise à l'attention de l'Assemblée générale. Maître Dominik Strub assume la fonction de représentant indépendant (conformément à l'élection de l'année précédente par l'Assemblée générale). Le Président de l'Assemblée rappelle qu'en vertu de l'ORAb, il revient à l'Assemblée générale d'élire le représentant indépendant pour un mandat d'un an.
- L'Assemblée générale de ce jour est enregistrée sur bande sonore.

Le Président de l'Assemblée constate que toutes les exigences légales et statutaires pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire sont remplies.

Le Président de l'Assemblée annonce que les intervenants sont priés de s'annoncer en levant la main et de s'approcher du pupitre situé à l'avant de la salle. Le temps de parole est limité à cinq minutes par intervenant. Il prie les actionnaires qui souhaitent s'exprimer sur un sujet général qui ne fait pas l'objet d'un point à l'ordre du jour ou sur l'exercice écoulé de le faire au point 2 de l'ordre du jour.

Le Président de l'Assemblée déclare l'Assemblée générale ordinaire 2019 d'Alpiq Holding SA ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée tient la première partie de son discours.

Après son exposé, il communique le nombre des personnes présentes:

Selon le décompte des entrées contrôlées, 142 actionnaires ou représentants des actionnaires ainsi que 1 représentant indépendant sont présents, constituant 94,34 % de toutes les voix. Les 26 296 659 voix représentées au total à l'Assemblée générale se répartissent comme suit:

25 571 644	actions nominatives par 142 actionnaires ou représentants des actionnaires
725 015	actions nominatives par Maître Dominik Strub, représentant indépendant

La majorité absolue se monte ainsi à 13 148 330 voix.

Le CFO communique ensuite des informations sur les activités du Groupe Alpiq et sur les objectifs pour l'avenir.

Après les informations du CFO, le Président de l'Assemblée poursuit avec la deuxième partie de son discours. Il formule notamment ses remerciements à l'attention de Jasmin Staiblin qui a quitté Alpiq fin 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Président de l'Assemblée dirige l'entreprise en tant que Délégué du Conseil d'administration. Suite au double mandat de Président du Conseil d'administration et de Délégué du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a pris des mesures correspondantes (par exemple introduction d'un comité de gouvernance en vue d'éviter les conflits d'intérêts).

Le Président de l'Assemblée précise qu'EDF a vendu son paquet d'actions de 25 % pour moitié à respectivement EOS Holding et Primeo Energie le 4 avril 2019. Cette transaction est financée par un prêt convertible en actions de la société Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG, respectivement CSF Infrastructures énergétiques Suisse (CSF). Le contrat n'a pas encore été exécuté (clôture), mais ensuite, le prêt sera converti en actions et CSF deviendra actionnaire d'Alpiq. Après la clôture, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée afin de remplacer les représentants d'EDF sortants par des représentants de CSF. Les grands actionnaires ont annoncé qu'ils avaient l'intention de décoter Alpiq, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

1 Comptes consolidés 2018 du Groupe Alpiq

Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes consolidés 2018.

Le Président de l'Assemblée explique que les comptes consolidés pour l'exercice 2018 comprennent le Groupe Alpiq dans sa totalité, avec ses filiales et ses sociétés en participation. Il attire l'attention sur le chapitre «Comptes consolidés» (voir p. 71 ss) du rapport de gestion 2018. Le rapport de gestion établit une comparaison, conformément aux normes IFRS, entre les résultats consolidés du Groupe Alpiq au 31 décembre 2017 et les résultats consolidés du Groupe Alpiq au 31 décembre 2018.

Sur demande du Président de l'Assemblée, Martin Gröli, Ernst & Young SA, confirme que l'organe de révision n'a pas de remarques à apporter au rapport de révision sur les comptes consolidés du Groupe Alpiq (page 153 à 158 du rapport de gestion 2018).

Le Président de l'Assemblée soumet les comptes consolidés à discussion.

Il n'y a pas de demande de discussion.

L'Assemblée générale approuve par 26 269 586 oui (99,89 %) contre 20 835 non, 6 031 abstentions et 357 voix non exprimées les comptes consolidés de l'année 2018.

2 Rapport annuel et comptes annuels 2018 d'Alpiq Holding SA

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2018.

Le Président de l'Assemblée donne un rapide aperçu du rapport annuel et des comptes annuels 2018 d'Alpiq Holding SA (voir pages 162 à 170 du rapport de gestion 2018).

Martin Gröli, Ernst & Young SA, confirme que l'organe de révision n'a pas de remarques à apporter au rapport de révision sur les comptes annuels d'Alpiq Holding SA (voir pages 172 à 174 du rapport de gestion 2018).

La parole est demandée.

Ulf Dahlmann de Weinheim (Allemagne) pose les questions suivantes (*remarque: les réponses sont reprises directement après la question posée pour des raisons de lisibilité*):

- 1) Est-ce qu'Alpiq couvre ses opérations uniquement à l'aide de futures ou également avec des puts? Combien est couvert et comment?

Le CFO répond qu'Alpiq a pour politique de couvrir également les devises de manière glissante. Le marché de l'électricité négocie en euros, mais les prix Alpiq de l'électricité sont basés sur les coûts en CHF. Chaque opération énergétique est couverte à l'aide de forwards contre les fluctuations des devises de sorte qu'Alpiq prend ainsi un minimum de risques à des coûts aussi faibles que possible. Le Président de l'Assemblée ajoute que le Conseil d'administration et la Direction générale agissent de manière conservatrice et prudente. Alpiq a une responsabilité envers les clients, les collaborateurs et l'approvisionnement du pays.

- 2) La réduction de l'endettement net ne correspond pas aux recettes de la vente des services d'ingénierie et industriels. Qu'en est-il?

Le CFO répond que l'endettement net a été réduit d'environ 427 millions de CHF alors que les recettes de la vente correspondante sont d'environ 600 millions de CHF. Alpiq a investi une partie des recettes de la vente dans l'activité actuelle, c.-à-d. dans l'actif circulant net. La réduction de l'endettement net ne correspond donc pas exactement au montant de la recette issue de la vente.

- 3) En 2018, Alpiq comptait une centaine d'employés de plus qu'en 2017. Pourquoi?

Le CFO répond que le domaine Digital & Commerce et également les activités Retail de certaines régions ont été développées.

- 4) Le commerce d'électricité d'Alpiq en Suisse est une activité qui n'est pas rentable. Ne serait-il pas possible de retirer une centrale nucléaire du réseau pendant un certain temps pour réduire les volumes d'électricité sur le marché et stabiliser ainsi les prix de l'électricité?

Le Président de l'Assemblée répond que les coûts de production sont en majeure partie des coûts de capital. Ces derniers doivent être honorés, qu'une centrale nucléaire soit en service ou on. Alpiq doit laisser les centrales nucléaires produire de l'électricité même si les prix du marché sont inférieurs aux coûts de revient. Du point de vue européen, notre parc de centrales n'est pas très important. L'arrêt de l'une de nos centrales nucléaires se traduirait uniquement par une réduction du volume d'électricité de l'ordre du «pour mille». Le CFO ajoute qu'Alpiq vend l'électricité à l'avance de manière glissante. Si une centrale nucléaire était mise hors service, Alpiq devrait acheter le courant ailleurs afin d'assurer la livraison convenue. De plus, les centrales nucléaires ne génèrent quasiment que des coûts fixes (à l'exception des éléments combustibles) qui sont dus dans tous les cas – même si la centrale est à l'arrêt. Les services industriels des villes sont également propriétaires de centrales nucléaires et ont besoin du courant.

- 5) En cas de surproduction d'électricité, est-ce qu'Alpiq ne pourrait pas acheter le courant à un prix avantageux auprès des concurrents et pomper ensuite l'eau dans les centrales de pompage-turbinage grâce à ce courant obtenu à bas prix?

Le Président de l'Assemblée répond que cela est déjà le cas et fait partie du travail quotidien.

- 6) En Allemagne, on voit que l'on s'engage par exemple dans la décentralisation/centrales virtuelles de quartier. Est-ce qu'Alpiq a des plans similaires?

Le Président de l'Assemblée répond qu'Alpiq applique déjà ce type d'initiatives à grande échelle. Alpiq s'engage ainsi par exemple à intégrer des parcs éoliens de grande taille à son portefeuille et les combine avec la production d'électricité, ce qui permet de générer un certain effet de stabilisation.

- 7) Est-il nécessaire qu'Alpiq soit dotée d'un Conseil d'administration comptant 13 membres? Est-ce qu'un Conseil plus petit ne serait pas suffisant?

Le Président de l'Assemblée répond que même si le Conseil d'administration compte un nombre relativement important de membres, son fonctionnement est bon. Son nombre remonte à la structure d'origine du Consortium. Il n'est pas exclu que quelque chose change à l'avenir.

- 8) Pourquoi est-ce qu'Alpiq doit être décotée?

Le Président de l'Assemblée répond qu'il s'agit là d'une annonce effectuée par un nouvel actionnaire futur d'Alpiq et pas d'une décision d'entreprise d'Alpiq. C'est uniquement après la clôture lorsqu'un nouveau Conseil d'administration se sera constitué et si ce dernier devait décider de sortir Alpiq de la Bourse qu'il s'agirait d'une décision d'entreprise. A l'heure actuelle, Alpiq peut uniquement prendre acte de cette intention.

Timo Rager de Herznach prend la parole et souligne que la situation est contradictoire: on plaide en faveur de la vente du paquet d'actions d'EDF à une entreprise suisse et on voit donc d'un bon œil une solution suisse, mais en même temps – si la société est décotée – on souhaite exclure les petits actionnaires suisses.

Le Président de l'Assemblée explique qu'Alpiq ne participe pas à la transaction et n'est pas partie contractuelle. Alpiq n'a donc aucun impact sur cette démarche. A son avis, la décotation constitue la conséquence logique de cette transaction. Il souligne encore une fois qu'aucune proposition de décotation n'est soumise. Il comprend les petits actionnaires mais une majorité reste une majorité.

Heinz Gfeller d'Ostermundigen remercie le Conseil d'administration pour le modèle d'affaires actuel. Il demande au Conseil d'administration de réexaminer la décotation. Une décotation, c'est escroquer les petits actionnaires. Il ne souhaite pas devoir vendre ses actions à bas prix.

Le Président de l'Assemblée répond qu'il fait office de représentant indépendant des petits actionnaires. Il prend les soucis des petits actionnaires au sérieux et en tient compte, mais il est seulement un des 13 administrateurs. La majorité reste la majorité.

Walter Grob de Berne se réfère au discours du Président de l'Assemblée et aimerait savoir comment il peut louer des véhicules électriques sous forme d'abonnement.

Le Président de l'Assemblée mentionne le site www.juicar.ch.

Timo Rager de Herznach revient sur ses propos précédents et demande à ce que les administrateurs candidats prennent position en ce qui concerne une éventuelle décotation.

Le Président de l'Assemblée répond qu'en tant que président de cette assemblée il n'acceptera par principe aucune prise de position quant à des spéculations.

Le rapport annuel et les comptes annuels 2018 sont approuvés par 26 261 836 oui (99,86 %) contre 28 268 non, 5 017 abstentions et 1 688 voix non exprimées.

3 Rapport de rémunération 2018 d'Alpiq Holding SA (vote consultatif)

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2018 par vote consultatif.

Le Président de l'Assemblée attire notamment l'attention sur la réduction de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il n'y a pas de demande de discussion.

L'Assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2018 dans le cadre d'un vote consultatif par 25 389 808 oui (96,54 %) contre 306 386 non, 598 366 abstentions et 2 248 voix non exprimées.

4 Décharge des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leurs activités durant l'exercice 2018.

Le Président de l'Assemblée précise que toutes les personnes chargées d'une fonction de direction, quelle qu'elle soit, ne disposent pas de droit de vote.

La parole est demandée.

Timo Rager de Herznach demande si les actionnaires minoritaires ne sont pas les seuls à avoir droit de vote.

Le Président de l'Assemblée répond que tous les actionnaires ont droit de vote à raison d'une voix par action, à l'exception des administrateurs s'ils sont également actionnaires.

L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité dans le cadre de l'exercice 2018 par 25 785 710 oui (98,05 %) contre 35 757 non, 472 135 abstentions et 188 voix non exprimées.

Le Président de l'Assemblée remercie tous les collègues du Conseil d'administration pour leur implication extraordinaire et la collaboration constructive dans l'intérêt de la société, au cours de l'exercice 2018.

5 Emploi du bénéfice résultant du bilan d'Alpiq Holding SA

Le Conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan, composé:

du résultat annuel 2018 selon le compte de résultat de	215 022 492 CHF
du bénéfice reporté de l'exercice précédent de	<u>1 414 589 534 CHF</u>
Total	1 629 612 026 CHF

soit utilisé comme suit:

Attribution à la réserve générale	0 CHF
Report à nouveau compte	1 629 612 026 CHF

La parole est demandée.

Urs Grob de Berne prend la parole et estime qu'il est scandaleux que les actionnaires ne touchent pas de dividendes.

Le Président de l'Assemblée explique qu'Alpiq a enregistré des pertes pendant plusieurs années. Tout a été mis en œuvre pour assurer la survie de l'entreprise. La situation financière d'Alpiq reste instable. Il est frustrant pour toutes les personnes concernées qu'aucun dividende ne puisse être versé. Il n'est pas exclu que cela change à l'avenir, dès que l'entreprise se sera stabilisée et sera rentable. Le CFO ajoute que le prêt hybride des actionnaires n'est pas rémunéré de sorte que les actionnaires qui ont en quelque sorte octroyé un prêt sous forme de fonds propres ne touchent pas d'intérêts, tout comme les actionnaires ne reçoivent pas de dividendes. La situation du Groupe Alpiq n'était pas positive en 2018 en matière de revenus. Nous savons toutefois aujourd'hui déjà que la situation financière s'améliorera à partir de 2020 en raison de l'augmentation des prix de l'électricité. Actuellement, Alpiq doit mener et suivre une politique de dividende conservatrice. La situation du Groupe Alpiq en matière de revenus est différente de celle d'Alpiq Holding. Vu la situation actuelle, un bénéfice résultant du bilan a été inscrit dans la holding, mais celui-ci ne peut pas être versé. Il convient de considérer le Groupe dans son ensemble avant d'en sortir de la substance. Pour finir, le Président de l'Assemblée constate que tant qu'Alpiq ne génère pas de bénéfice, la société ne versera pas de dividendes. Alpiq doit d'abord reposer sur des bases saines et elle est en bonne voie.

L'Assemblée générale décide par 26 214 371 oui (99,68 %) contre 77 361 non, 5 035 abstentions et 41 voix non exprimées d'utiliser le bénéfice résultant du bilan conformément à la proposition.

6 Elections

6.1 Elections au Conseil d'administration

Le Président de l'Assemblée explique que, selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb), l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration et les membres du Comité de rémunération. La durée des fonctions est limitée à un an (et s'achève donc à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

La parole est demandée.

Ulf Dahlmann de Weinheim (Allemagne) souhaite que les administrateurs proposés pour être élus se présentent brièvement.

Le Président de l'Assemblée demande aux nouveaux candidats qui se présentent aux élections – Dominique Gachoud et Xavier Lafontaine – de se lever.

Timo Rager de Herznach prend la parole et recommande de ne pas élire Jens Alder car ce dernier ne s'est pas positionné clairement quant à une éventuelle décotation.

6.1.1 Jens Alder

L'Assemblée générale élit Jens Alder au Conseil d'administration par 25 600 342 oui (97,35 %) contre 686 509 non, 7 865 abstentions et 1 592 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.2 Conrad Ammann

L'Assemblée générale élit Conrad Ammann au Conseil d'administration par 26 148 770 oui (99,44 %) contre 76 357 non, 69 556 abstentions et 1 625 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.3 Tobias Andrist

L'Assemblée générale élit Tobias Andrist au Conseil d'administration par 26 252 601 oui (99,83 %) contre 24 407 non, 19 084 abstentions et 216 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.4 François Driesen

L'Assemblée générale élit François Driesen au Conseil d'administration par 26 201 999 oui (99,65 %) contre 24 678 non, 66 459 abstentions et 3 172 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.5 Birgit Fratzke-Weiss

L'Assemblée générale élit Birgit Fratzke-Weiss au Conseil d'administration par 26 158 030 oui (99,48 %) contre 118 636 non, 16 137 abstentions et 3 505 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.6 Dominique Gachoud

L'Assemblée générale élit Dominique Gachoud au Conseil d'administration par 26 152 251 oui (99,45 %) contre 125 151 non, 15 981 abstentions et 2 925 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.7 Alexander Kummer-Grämiger

L'Assemblée générale élit Alexander Kummer-Grämiger au Conseil d'administration par 26 205 680 oui (99,66 %) contre 20 945 non, 66 255 abstentions et 3 428 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.8 Xavier Lafontaine

L'Assemblée générale élit Xavier Lafontaine au Conseil d'administration par 26 145 962 oui (99,42 %) contre 128 498 non, 20 005 abstentions et 1 843 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.9 René Longet

L'Assemblée générale élit René Longet au Conseil d'administration par 26 204 198 oui (99,65 %) contre 69 613 non, 20 504 abstentions et 1 993 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.10 Wolfgang Martz

L'Assemblée générale élit Wolfgang Martz au Conseil d'administration par 26 201 815 oui (99,64 %) contre 74 969 non, 16 319 abstentions et 3 205 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.11 John Morris

L'Assemblée générale élit John Morris au Conseil d'administration par 26 153 885 oui (99,45 %) contre 120 060 non, 20 408 abstentions et 1 955 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.12 Jean-Yves Pidoux

L'Assemblée générale élit Jean-Yves Pidoux au Conseil d'administration par 26 196 301 oui (99,62 %) contre 78 757 non, 19 530 abstentions et 1 720 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.1.13 Heinz Saner

L'Assemblée générale élit Heinz Saner au Conseil d'administration par 26 254 755 oui (99,84 %) contre 22 514 non, 15 810 abstentions et 3 229 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée félicite les élus; ces derniers ont déclaré accepter leur élection.

6.2 Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Jens Alder pour un mandat d'un an en tant que Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réélit Jens Alder comme Président du Conseil d'administration par 25 598 002 oui (97,33 %) contre 691 182 non, 7 042 abstentions et 82 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

Il annonce que le Conseil d'administration se constitue comme suit jusqu'à l'Assemblée générale 2020:

- Président du Conseil d'administration Jens Alder
- Vice-président Jean-Yves Pidoux
- Secrétaire général Mauro Larino

6.3 Elections au Comité de Rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes au Comité de rémunération.

6.3.1 Birgit Fratzke-Weiss

L'Assemblée générale élit Birgit Fratzke-Weiss au Comité de rémunération par 26 123 480 oui (99,34 %) contre 155 221 non, 15 817 abstentions et 1 790 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.3.2 Wolfgang Martz

L'Assemblée générale élit Wolfgang Martz au Comité de rémunération par 26 217 867 oui (99,69 %) contre 59 551 non, 17 100 abstentions et 1 790 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.3.3 Heinz Saner

L'Assemblée générale élit Heinz Saner au Comité de rémunération par 26 206 358 oui (99,65 %) contre 67 725 non, 22 172 abstentions et 53 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée annonce que le Comité de rémunération se constituera lui-même.

6.4 Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA comme organe de révision pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée explique que, selon les statuts, une société de révision doit être élue pour un mandat d'un an. Ernst & Young SA, Zurich, est indépendante d'Alpiq Holding SA et a la réputation d'être particulièrement apte à répondre aux exigences du droit des sociétés anonymes; une déclaration correspondante a été remise et Ernst & Young SA s'est engagée par écrit à accepter l'élection.

Il n'y a pas de demande de discussion.

L'Assemblée générale réélit Ernst & Young SA comme organe de révision par 26 270 456 oui (99,90 %) contre 8 107 non, 16 792 abstentions et 953 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

6.5 Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Maître Christophe Wilhelm, avocat, Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne, en tant que représentant indépendant (avec pouvoir de substitution) pour un mandat d'un an.

L'Assemblée générale élit par 26 288 310 oui (99,97 %) contre 3 573 non, 2 219 abstentions et 2 206 voix non exprimées Maître Christophe Wilhelm, avocat, Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne, en tant que représentant indépendant avec pouvoir de substitution pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée annonce que Christophe Wilhelm a accepté par écrit son élection.

7 Rémunération maximale 2020 de la Direction générale

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de 4,5 millions de CHF pour la rémunération maximale de la Direction générale pour l'exercice 2020. Ce montant couvre les rémunérations fixe et variable ainsi que toutes les prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par l'employeur aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI, APG, AC), à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) (pour les détails, voir le rapport de rémunération 2018).

Le Président de l'Assemblée explique que l'Assemblée générale doit approuver le montant global de la rémunération maximale de la Direction générale.

Il n'y a pas de demande de discussion.

L'Assemblée générale approuve par 26 679 050 oui (97,65 %) contre 608 224 non, 8 856 abstentions et 178 voix non exprimées le montant maximal de 4,5 millions de CHF pour la rémunération de la Direction générale pour l'exercice 2020. Ce montant couvre les rémunérations fixe et variable ainsi que toutes les prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par l'employeur aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI, APG, AC), à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP).

8 Rémunération maximale 2020 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de 2,5 millions de CHF pour la rémunération maximale du Conseil d'administration pour l'exercice 2020. Ce montant

couvre également l'ensemble des prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par la société aux assurances sociales.

Il n'y a pas de demande de discussion.

L'Assemblée générale approuve par 26 083 005 oui (95,38 %) contre 611 190 non, 602 088 abstentions et 25 voix non exprimées le montant maximal de 2,5 millions de CHF pour la rémunération du Conseil d'administration pour l'exercice 2020. Ce montant couvre également l'ensemble des prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par la société aux assurances sociales.

Le Président de l'Assemblée remercie, au nom du Conseil d'administration, les administrateurs sortants d'EDF, Patrice Gérardin et Claude Lässer pour leur forte implication et leur contribution au développement du Groupe.

Le Président de l'Assemblée lève l'Assemblée générale à 17h01. La prochaine Assemblée générale ordinaire d'Alpiq se tiendra **à Lausanne le mercredi 13 mai 2020, à 10h00** – sous réserve de modification.

Président



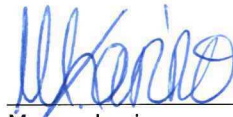
Jens Alder

Scrutateurs



Thomas Dehne

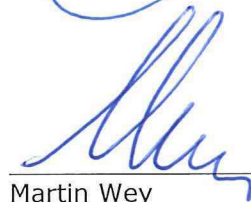
Secrétaire général



Mauro Larino



Ruedi Sutter



Martin Wey

Annexe: Résultats des votes (procès-verbal original)